

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**
-
SÉANCE DU 28 MARS 2026

Le conseil de la ville d'Auxerre, convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni le 28 mars 2026 à 10h30 à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Mathieu DEBAIN.

Nombre de membres

en exercice : 39
présents : 38
votants : 39 dont 1 pouvoir

Etaient présents : Pascal ALLAIN, Valentin ANDRY, Céline BÄHR, Jean-Guy BÈGUE, Pascal BLAISE, Bruno BOSVY, Nordine BOUCHROU, Mani CAMBEFORT, Monique CHABIN, Irène DAUTREY, Mathieu DEBAIN, Laurent DEVELLE, Suleyman DOGAN, Sébastien DOLOZILEK, Catherine DORNAT, Matthieu DRIOL, Christian DUCHET, Maëva DURAK, Agnès DURVILLE, Florence DUSSOL, Philippe GHERARDI, Jacques HOJLO, Séverine LAMBERT, Franck LEKHAL, Florence LOURY, Nordine MAAROUFI, Delvin NDINGA, Mohamed OUAZARF, Thérèse PETIDENT, Isabelle POIFOL-FERREIRA, Vincent POURRIER, Rémi PROU-MELINE, Martine PRULIERE, Elodie ROY, Sylvie SABOURET, Léa SIMERAY, Jean-Paul SOURY, ZEIMER Laurine

Pouvoirs : Charisse NGOUMBI NIALONGO pouvoir à Mathieu DEBAIN

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Laurine ZEIMER

Un discours est prononcé par Monsieur Jean-Guy BEGUE, doyen d'âge du conseil municipal.

« À un moment comme celui-ci, pour quelqu'un comme moi, m'amène à penser au lycée Jacques Amyot qui a donné pratiquement tous les maires d'Auxerre. Alors j'ai une pensée particulière d'autant qu'il y a parmi les élus le président des anciens élèves que je salue. Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, la vie réserve des surprises comme aujourd'hui pour moi, être installé sur ce fauteuil après tant de grands hommes, pas encore de femmes, me semble-t-il, dont on retrouve les noms au détour de nos rues et de nos places. M'y voici, c'est un grand honneur. Avant de passer à l'ordre du jour, j'aimerais vous lire un passage du si beau livre de Marie Noël (son nom patronymique est Marie Rouget), Le cru d'Auxerre, chapitre La passion d'Auxerre, dont je pourrai un jour peut-être vous raconter l'histoire. « Sous les ailes de la cathédrale d'Auxerre, dans la vieille ville, aux rues capricieuses, aux maisons indisciplinées, aux jardins clos, les gens ne sont pas tout à fait comme les gens d'ailleurs. Ils ont dans la cervelle une goutte de vin, une fantaisie. Ça les mène à bien ou à mal. À droite ou à gauche, mais toujours un peu autre part que la grand-route. Ils ont de bons pieds, bien solides, bien en terre, mais ils suivent la joie de leur tête. Dieu sait si par instants elle n'est pas du génie. » Je souhaite à notre mandature de conserver toujours de bons pieds bien solides et ce brin de génie pour le bien de tous les Auxerrois. Je vous remercie. »

Il procède à l'appel des conseillers municipaux et prononce l'installation des conseillers municipaux dans leurs nouvelles fonctions.

Il constate que le quorum est atteint.

Il est désigné Laurine ZIEMER en tant que secrétaire de séance, plus jeune des conseillers municipaux.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2025 à l'unanimité.

Afin de procéder à l'élection du maire, il est désigné deux assesseurs que sont Messieurs Laurent DEVELLE et Nordine MAAROUFI.

N° CM-2026-001

OBJET : Élection du maire

Rapporteur : Jean-Guy BEGUE – Doyen d'âge

- **Article L.2122-4**

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

- **Article L.2122-7**

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'élire le maire au scrutin secret.

Candidat déclaré :

- Mathieu DEBAIN

1er tour de scrutin :

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u>	39
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	11
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u>	28
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u>	14
<u>A obtenu</u> : Mathieu DEBAIN	28

Est élu : Mathieu DEBAIN, Maire d'Auxerre.

Un discours est prononcé par Mathieu DEBAIN, maire d'Auxerre.

« Monsieur le Ministre, cher Jean Baptiste, Madame la Conseillère Départementale honoraire, chère Monique, Messieurs les maires, cher Guy, cher Magloire, cher Mathieu, Madame la Maire des enfants, chère Lucie, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, en vos rangs, grades et qualités, c'est un honneur immense pour moi d'être aujourd'hui élu maire d'Auxerre. Un honneur, mais surtout une responsabilité, celle d'être le maire de toutes les Auxerroises et de tous les Auxerrois. Depuis 2 ans, je suis allé à la rencontre des Auxerroises et des Auxerrois dans tous les quartiers et dans tous les hameaux. J'ai découvert des ruelles, des impasses, des lieux parfois méconnus. Mais surtout, j'ai rencontré des femmes et des hommes, des centaines d'Auxerrois, avec leurs attentes, leurs inquiétudes, leurs espoirs. Certains m'ont ouvert leurs portes, accueillis chez eux, dans leur intimité. Cette aventure m'a profondément marqué. Elle m'a fait encore plus aimer notre ville et encore plus aimer ses habitants. Depuis une semaine en me déplaçant dans Auxerre, je ressens quelque chose de nouveau. Dans les regards, dans les sourires, dans les bonjours, un lien s'est créé, un lien simple mais fort. Et à travers ce lien, je mesure pleinement l'immense responsabilité que les Auxerrois viennent de me confier. Je veux tout d'abord m'adresser aux agents de la ville. Depuis une semaine, j'ai reçu de nombreux messages de leur part. Je veux leur dire une chose simple, je serai à leurs côtés. Dès lundi et dans les semaines qui viennent, je viendrai les rencontrer dans tous les services pour les écouter parce que rien ne se fera sans eux. Un projet politique ne vaut que s'il est porté par celles et ceux qui le font vivre au quotidien. Je veux que chaque agent vienne travailler avec plaisir et sérénité. Je veux que chacun se rappelle que notre mission, élu comme agent, est de servir les Auxerrois. Et c'est une mission belle, exigeante mais profondément utile. Être maire, c'est aussi avoir le sens des responsabilités. Cela commence par une exigence de vérité. C'est pourquoi je demanderai un audit indépendant des finances de la ville, non pas par défiance mais par transparence. Les Auxerrois ont le droit de savoir comment l'argent public est utilisé. Pendant ces 2 années de rencontres, j'ai beaucoup écouté et des priorités très claires se sont dégagées. La première, c'est la sécurité. Chacun doit pouvoir se sentir en sécurité à toute heure du jour et de la nuit. Cela passera par des actions concrètes, renforcer la police municipale, développer la médiation, moderniser la vidéoprotection, remettre l'éclairage public la nuit. La santé est également une préoccupation majeure. Nous le savons, il n'existe pas de solution miracle, mais je refuse la résignation. Avec mon équipe, nous mettrons toute notre énergie pour proposer des solutions concrètes et innovantes. Le développement économique est essentiel. Une ville qui vit est une ville qui travaille, qui entreprend, qui avance. Nous devons accompagner nos acteurs économiques, mais aussi mieux connecter Auxerre, notamment en rapprochant notre ville de Paris en temps de trajet en train. Nous devons aussi redonner envie de venir en centre-ville. Notre centre-ville est magnifique, il doit redevenir un lieu de vie, de rencontres, de plaisirs. Je fais le choix d'arrêter le projet actuel du marché de l'arquebuse pour créer une halte gourmande au cœur de ville vivante, ouverte, qui s'étendra dans les rues les jours de marché. Un projet qui attirera, qui animera et qui soutiendra nos commerçants. Mais au-delà des projets,

ce que vous m'avez le plus demandé, c'est du dialogue. Du dialogue entre les élus et les habitants, mais aussi entre les habitants eux-mêmes. La démocratie ne doit pas vivre seulement tous les six ans, elle doit vivre tous les jours. Ma méthode sera simple, écouter, associer, construire ensemble. Je veux remettre en place les conseils de quartier et de village et en faire des vrais lieux d'échanges et de décisions. Je ne serai pas un maire enfermé dans un bureau, je serai un maire présent sur le terrain à votre contact. Je serai aussi un maire de dialogue avec mon opposition. Je n'oublie pas que récemment encore, j'étais de l'autre côté de cette salle. Je sais ce que cela représente. Je veux d'ailleurs adresser un salut républicain à mon prédécesseur Crescent MARAULT, qui a consacré 6 années de sa vie à la tête de notre ville et de notre agglomération. Cela appelle à la reconnaissance. La campagne municipale a été parfois âpre, mais elle appartient désormais au passé. Nous sommes 39 élus, nous devons être 39 à travailler pour Auxerre. Dans un esprit de respect et de travail constructif, je m'engage à vous recevoir chacun de vos groupes au minimum 3 fois par an. Ces temps d'échange vont nous permettre de dialoguer, d'anticiper et d'améliorer ensemble le fonctionnement de notre assemblée. J'attends que vous me fassiez des propositions également pour améliorer le travail entre nous. Je prends aussi un engagement concret pour faciliter votre travail. Je veillerai à ne plus organiser le conseil municipal et le conseil communautaire le même jour. C'est une condition importante pour permettre à chacun d'exercer pleinement son mandat. Par ailleurs, je me suis engagé auprès des responsables locaux des partis politiques qui ne sont pas représentés dans cette Assemblée à les recevoir régulièrement parce que la vie démocratique ne se limite pas à cette salle et que toutes les sensibilités doivent pouvoir être écoutées. Aux membres de l'opposition, je veux le dire clairement, ma porte vous sera toujours ouverte. Je souhaite que nous puissions travailler ensemble dans l'intérêt des Auxerrois. Agents, élus de la majorité, élus de l'opposition., nous faisons tous partie de la même équipe, une seule équipe, celle d'Auxerre. Notre mission est claire, servir l'intérêt général avec responsabilité, efficacité, transparence et probité. Je veux faire de ce mandat un mandat d'apaisement mais aussi un mandat d'optimisme. Je veux que les Auxerrois soient fiers de leur ville. Parce que oui, Auxerre a tout pour réussir, sa situation, son cadre de vie, son dynamisme associatif, sa culture, sa jeunesse, son tissu économique. Tous ces atouts sont là, à nous de les faire grandir. Merci pour votre confiance et maintenant au travail.

Un discours est prononcé par Céline BÄHR.

« Monsieur le Maire, cher Mathieu Debain, Monsieur le Sénateur, cher Jean-Baptiste, permettez-moi ce matin, au nom du groupe de la droite et du centre, avec mes collègues Nordine BOUCHROU, Sébastien DOLOZILEK et Christian DUCHET, de vous adresser toutes nos félicitations républicaines. Les électeurs auxerrois se sont exprimés. Ils vous ont confié, à vous et à votre équipe, une responsabilité exigeante car plus qu'aucune autre, l'action municipale est un palimpseste. Chaque équipe pose ses pas dans ceux de la précédente, chaque équipe apporte sa pierre à l'édifice commun. Je vous souhaite de la joie dans l'exercice de vos fonctions, de l'audace pour dépasser les inévitables difficultés de l'action municipale et de la persévérance pour donner vie à vos projets. Un clin d'œil particulier à mon ancien professeur de français Bruno BOSVY, qui a donné le goût des mots et de la lecture à des générations de petits Auxerrois. Les résultats de ces élections sont aussi une invitation à l'humilité pour nous, bien sûr, qui avons siégé lors de la précédente mandature dans l'équipe du maire Crescent MARAULT. Je crois profondément qu'il a fait de son mieux pour préparer Auxerre aux défis des décennies à venir. Je lui en suis très reconnaissante et je veux le remercier d'avoir fait le choix digne et courageux de nous passer désormais le relais car les Auxerrois ont majoritairement exprimé une envie de changement. Ils souhaitent une plus grande proximité et une plus grande attention au sujet du quotidien. Nous avons entendu ce message et nous devons y répondre tout au long de ce nouveau mandat. C'est une invitation à l'humilité pour vous aussi, Monsieur le Maire, car la lucidité impose de le reconnaître. Jamais un maire d'Auxerre, depuis plus de 30 ans, n'avait été élu avec aussi peu de voix. Vous êtes désormais le maire légal et donc légitime. Bien sûr, personne ne le remet en cause. Mais la vérité est que vous êtes un maire minoritaire. Moins d'un électeur sur cinq inscrits sur les listes électorales a voté pour vous. J'ajoute que tout au long de la campagne, vous êtes présentés devant

les électeurs comme un candidat sans étiquette, dénué de toute appartenance partisane. A une époque où les partis ont mauvaise presse, c'est sans doute habile, mais c'est, selon moi, votre plus grande force et votre plus grande vulnérabilité. Lors de la soirée électorale, deux anciennes ministres macronistes ont cité Auxerre parmi les rares victoires du parti Renaissance. Quelques minutes après votre élection, n'était-ce pas déjà là votre premier mensonge aux Auxerrois ? Nous serons à cet égard très vigilants sur la composition de votre équipe rapprochée. Si la mairie d'Auxerre venait à se muer en succursale de Renaissance, recyclant des apparatchiks macronistes, il y aurait dès le début, Monsieur le Maire, tromperie sur la marchandise. Et je n'oublie pas que le parti macroniste porte une lourde responsabilité depuis 2022 dans l'absence d'un député digne de ce nom dans la circonscription. Vous vous en souvenez sans doute puisque vous étiez vous-même, Monsieur le Maire, le suppléant du candidat macroniste. J'ai lu avec attention votre programme. Je dois l'avouer, c'est une lecture qui ne prend pas trop de temps. Vous passez 4 pages à parler de vous. Aura-t-on l'occasion de goûter un jour votre charcuterie maison ? 2 pages à critiquer le Maire sortant et enfin le peu de pages qu'il reste à évoquer une esquisse de projet pour l'Auxerrois. Difficile de ne pas être d'accord avec des propositions aussi génériques que préserver et valoriser notre patrimoine historique. Pardon, Monsieur le Maire, mais votre vision a 15 ans pour la ville, pour l'instant, on ne la voit pas. Je voudrais en quelques mots vous dire dans quel état d'esprit nous entendons avec mes collègues Christian DUCHET, Sébastien DOLOZILEK et Nordine BOUCHROU, exercer notre rôle d'élu d'opposition. Nous représentons chacun des nuances de la grande famille de la droite et du centre, et je pense que cette diversité est précieuse. Je tiens à saluer mes collègues qui sont sur les bancs du public, Véronique BESNARD, Souleymane KONE, Abdeslam OUCHERIF, qui ont donné de leur temps pour le bien commun et qui auraient mérité de continuer à siéger sur ces bancs. Par tempérament et par conviction, nous ne pratiquerons évidemment pas une opposition systématique et obtuse. Mais la courtoisie n'est pas la complaisance. Nous n'aurons qu'une boussole, l'intérêt des Auxerroises et des Auxerrois. Si votre main tendue à l'opposition est sincère, nous pourrions bien entendu travailler ensemble sur certains sujets. Par exemple, celui des trains. À cet égard, et je vais finir par une note positive, parce que c'est là mon caractère. Je partage votre urgence à améliorer la qualité des trains pour les voyageurs entre l'Yonne et l'Ile-de-France. J'interviens sans relâche dans l'hémicycle du Conseil régional à ce sujet. La situation est complexe et les opportunités d'améliorations rares. J'en vois une, celle de l'ouverture à la concurrence lors de la décennie 2030, et elle se prépare dès aujourd'hui. À votre disposition pour partager avec vous ces enjeux. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes chers collègues, alors que vous apprêtez à endosser l'écharpe tricolore dans un contexte national fragile et dans une situation internationale des plus incertaines, nous vous souhaitons pleine réussite dans vos missions au service des Auxerroises et des Auxerrois. Notre ville mérite un engagement sans relâche. Nous avons le devoir de réussir ensemble ses 6 ou 7 années de mandat pour servir Auxerre. Merci. »

Mathieu DEBAIN précise qu'il l'a entendu et lui indique que son discours a dû être sûrement préparé hier ou avant-hier. Il l'invite donc à bien écouter le discours qu'il a prononcé en introduction, à essayer de digérer sa défaite et lui indique que sa main est tendue et son bureau sera ouvert. Il ajoute concernant les engagements politiques qu'il faut laisser le Conseil se dérouler et il ressortira la preuve de son engagement sincère pour tous les Auxerrois en dehors des partis.

Un discours est prononcé par Pascal BLAISE.

« Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, je souhaite tout d'abord remercier sincèrement les auxerrois qui nous ont accordé leur confiance lors de ce scrutin. Nous prenons acte de votre élection, Monsieur le Maire, à 33,8% des suffrages exprimés avec 42% d'abstention et nous vous adressons nos félicitations républicaines. Cette élection vous confère la responsabilité de conduire la municipalité pour les années à venir. Mais elle traduit aussi une réalité, celle d'une ville partagée où 2/3 des électeurs ont exprimé d'autres attentes, d'autres priorités, d'autres visions pour l'avenir de notre commune. Avec mes collègues, nous serons une opposition sérieuse, déterminée et constructive. Nous saurons soutenir les

projets qui iront dans le sens de l'intérêt général. Mais nous serons également vigilants, exigeants et pleinement engagés pour faire entendre la voix des Auxerrois que nous représentons. Nous serons particulièrement attentifs à plusieurs enjeux majeurs pour l'avenir de notre commune. La sécurité et la tranquillité du quotidien, le cadre de vie et la propreté, le soutien au commerce local et à l'activité économique, la maîtrise des finances publiques, mais aussi l'écoute réelle des habitants et la proximité dans les décisions. Autant de sujets qui ont été au cœur de notre engagement et sur lesquels nous serons particulièrement vigilants tout au long de ce mandat. Nous serons également très attentifs au respect du débat démocratique, à la transparence des décisions et à la place accordée à chaque élu dans cette assemblée. Le Conseil municipal doit rester le lieu du débat, de l'échange et de la décision collective. Nous veillerons à ce que les droits de l'opposition soient pleinement respectés, non seulement dans les textes, mais aussi dans les faits. Et enfin, je veux aussi m'adresser directement aux Auxerroises et aux Auxerrois. Soyez assurés que nous serons pleinement engagés pour vous représenter avec sérieux, avec constance et avec détermination. Au-delà des sensibilités et des étiquettes, une seule chose doit guider notre action, l'intérêt général. C'est cette exigence, cette responsabilité et cette fidélité à votre confiance qui seront notre seule boussole tout au long de ce mandat. Notre engagement est simple être à la hauteur de la confiance qui nous a été accordée, travailler avec sérieux, défendre Auxerre et ses habitants et proposer des solutions concrètes pour l'avenir de notre ville. Les Auxerrois pourront toujours compter sur nous. »

Mani CAMBEFORT souhaite indiquer qu'il est le premier du groupe « Pour Auxerre » à prendre la parole mais qu'ils seront plusieurs à s'exprimer. Il ajoute qu'ils n'ont pas présenté de candidat face à lui au cours de ce scrutin mais ils ont voté blanc puisqu'ils respectent le vote des Auxerroises et des Auxerrois qui s'est exprimé dimanche dernier.

Un discours est prononcé par Mani CAMBEFORT.

« C'est une tradition que d'adresser ces félicitations républicaines au nouveau maire donc nous le faisons pour la deuxième fois et vous souhaiter pleine réussite ainsi qu'à votre équipe pour notre ville. Je ne dirais pas que nous avons Auxerre au cœur ou que nous avons Auxerre dans le cœur parce que ce sont des expressions qui sont maintenant connotées du fait de la campagne électorale, mais tout simplement dire que nous aimons notre ville et que nous souhaitons le meilleur pour elle. Et quand je dis nous aimons notre ville, c'est l'occasion pour moi de revenir sur finalement un regret dans cette campagne électorale. Une campagne, c'est le moment où on présente ses projets, c'est aussi le moment où on attaque les autres équipes. Ça fait partie des campagnes électorales, c'est le lot. Les attaques politiques ne me posent aucun problème, j'en ai fait quelques-unes aussi et je rejoindrai ce qu'a dit Céline BÄHR dans son propos. Les attaques personnelles, ça me pose davantage problème. Et dans cette campagne me sont revenues quand même des choses pas très sympathiques de la part de plusieurs personnes de votre équipe notamment, mais pas que de la vôtre. Et clairement, ce n'est pas comme ça que je fais de la politique. Donc j'espère, puisque ce les compteurs sont remis à 0 et que la campagne est achevée, que ce Conseil se déroulera dans de meilleures conditions. Votre élection intervient dans un contexte un peu particulier, celui d'une quadrangulaire. Vous avez recueilli 33,8% des voix et là je vais rejoindre effectivement ma collègue, ça veut dire que 66% des Auxerrois qui se sont déplacés dans les urnes pour voter n'ont pas choisi votre projet, n'ont pas choisi votre équipe. C'est pire pour nous, mais c'est vous qui êtes aujourd'hui élu maire. Si je dis ça, ce n'est pas pour être désagréable, mais c'est pour vous souligner la responsabilité qui est aujourd'hui la vôtre. Vous héritez d'une ville qui s'est profondément divisée dans ses votes et il va vous revenir et nous revenir aussi de rassembler. Vous avez dit récemment dans la presse que l'élection vous donnait crédit. Je vous mets juste en garde, ce crédit n'est pas illimité, ce crédit est relativement limité même. Vous avez fait montre d'ouverture envers l'opposition dans votre discours et je le salue. Effectivement, nous n'étions pas si longtemps que ça du même côté et d'ailleurs, je vous avoue que ça me fait un peu bizarre de siéger provisoirement dans les rangs de la majorité. C'est une anomalie mais qui, je pense, ne va pas durer. S'agissant des propositions que l'opposition pourrait vous faire, je vais réitérer ce qu'avait fait votre prédécesseur, ouvrir les instances de la ville et de l'agglomération si vous devenez président de

L'agglomération à l'opposition et peut-être rediscuter des moyens qui sont alloués à l'opposition puisque vous avez pu constater ces 6 dernières années que les moyens étaient considérablement faibles. J'en viens maintenant au groupe « Pour Auxerre » que nous représentons. Nous avons recueilli 3 218 voix et je veux aujourd'hui remercier les Auxerroises et les Auxerrois qui nous ont fait confiance. Nous sommes le premier groupe d'opposition puisque dans une démocratie municipale, il y a une majorité et une opposition. Nous sommes le premier groupe d'opposition. Ça nous donne nous aussi une responsabilité particulière. Vous avez dit que vous seriez le maire de toutes les Auxerroises et de tous les Auxerrois. Nous serons aussi les élus et l'opposition de toutes les Auxerroises et de tous les Auxerrois. Nous serons une opposition constructive, comme nous l'avions été hier. À chaque fois qu'une proposition ira dans ce que nous estimons être le bon sens, l'intérêt général, nous la voterons. À chaque fois qu'elle ira dans le sens contraire, nous y opposerons. Monsieur le Maire, pour conclure, le premier jour du mandat, c'est comme le premier janvier, c'est le moment des bonnes résolutions. Nous verrons si ça tient dans le temps, nous vous en faisons crédit aujourd'hui. Nous verrons si ça tient dans le temps et nous serons particulièrement vigilants parce que ce qui se joue, c'est avant tout l'intérêt d'Auxerre. L'intérêt des Auxerroises et des Auxerrois. Je vous remercie. »

Un discours est prononcé par Florence LOURY.

« Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, les Auxerrois n'en pouvaient plus de la gestion aventureuse de Crescent MARAULT, de son chêne en or et de ses PAV. Les Auxerrois ont choisi le changement et nous respectons pleinement ce choix démocratique. Avec vous, Monsieur le Maire, nous avons siégé dans l'opposition lors du précédent mandat. Nous entendons que vous avez retenu les leçons de cette période. Nous avons entendu votre message d'apaisement et de dialogue. Vous serez à l'écoute des Auxerrois et vous rétablirez les conseils de quartier. C'est essentiel. Merci. Nous espérons que vous répondrez aussi à l'urgence climatique, aux besoins de solidarité et aux besoins de médecins à Auxerre. Vous vous êtes présenté sans étiquette politique, avec des colistiers de gauche et de droite, après un parcours politique marqué par un engagement 2020 et 2022 aux côtés de la majorité présidentielle d'Emmanuel Macron. Cette situation appelle de la clarté. Nous attendons donc désormais de voir quels seront vos arbitrages et quelles lignes politiques vous choisirez réellement de suivre pour Auxerre. Nous espérons que le dialogue avec notre groupe d'opposition, de gauche et écologiste, sera ouvert et respectueux. Je tiens à dire que nous sommes préoccupés tout de même. Notre groupe n'est ni extrême ni radical, contrairement à ce que vous avez affirmé dans vos documents de second tour. Nous sommes préoccupés par cette méthode qui a consisté à rechercher un front commun avec la droite et l'extrême droite contre nous dans un objectif électoraliste. Nous dénonçons clairement l'usage de propos mensongers et d'une véritable stratégie de désinformation portée par la droite auxerroise de Crescent MARAULT et aujourd'hui représentée par Céline BÄHR, et de l'extrême droite de Pascal BLAISE. Ceux-ci déforment nos positions pour mieux nous disqualifier auprès des électeurs. Monsieur le Maire, vous le savez et certains de vos conseillers de cette nouvelle majorité le savent aussi. Nous défendons des propositions sérieuses, réfléchies et ancrées dans l'intérêt général. Elles s'appuient sur des valeurs de justice sociale, de responsabilité écologique et de transparence démocratique. A ce titre, nous attendons que nos propositions soient examinées avec objectivité, sans caricature. Si tel est le cas, nous serons des élus constructifs et nous soutiendrons tous les dossiers allant dans le bon sens. »

Un discours est prononcé par Rémi PROU-MELINE.

« Monsieur le Maire, cher Mathieu. DEBAIN, je souhaite tout d'abord adresser mes félicitations à l'ensemble des membres de ce nouveau conseil municipal, ainsi qu'à l'équipe majoritaire pour cette élection. Lors du précédent mandat, à mon niveau, j'ai été particulièrement vigilant sur la gestion de l'argent public, notamment sous l'ère MARAULT où je rappelle quand même que 75% des électeurs dimanche dernier ont dit stop. J'ai également été attentif à la situation des agents de la ville d'Auxerre dont les conditions de travail étaient parfois mises à l'épreuve. Il est essentiel de leur garantir respect, écoute et

reconnaissance. Enfin, je tiens à apporter une attention particulière à la jeunesse de notre commune. Elle est souvent évoquée, mais encore trop peu associée aux décisions. Il est important de lui donner toute sa place, de l'écouter et de construire avec elle l'avenir de notre territoire. Aujourd'hui, en tant que membre du groupe majoritaire d'opposition, je m'inscrirai dans un travail constructif en soutenant les projets qui vont dans l'intérêt général. Mais je resterai également vigilant et exigeant, notamment sur les choix budgétaires, la transparence des décisions et la qualité du dialogue social. L'opposition a toute sa place dans une démocratie locale saine. Elle doit pouvoir contribuer, questionner et améliorer les décisions. La confiance se construit dans le temps. Nous jugerons sur les actes dans l'intérêt de notre commune. Je vous remercie. »

Un discours est prononcé par Isabelle POIFOL-FERREIRA.

« Monsieur le Maire, chers collègues, à mon tour de vous adresser mes félicitations ainsi qu'à votre équipe qui a gagné ces élections. Dans votre exécutif, je compte des amis et j'espère sincèrement que toutes leurs compétences, toutes les énergies seront au service des habitants. Engagée sur une liste concurrente, vous comprendrez aisément mon soutien à un autre candidat et ma certitude que, comme dans d'autres compétitions, malgré les qualités des uns et des autres, ce n'est pas toujours le meilleur qui gagne. C'est un ensemble de facteurs favorables. C'est un contexte, ce sont des forces en présence. Vous en avez bénéficié et nous respecterons ce choix des électeurs. Mais maintenant, Monsieur le Maire, ne les décevez pas. Comme tous les habitants d'Auxerre, je souhaite, de la part du nouvel exécutif, une rupture avec le fonctionnement et les pratiques que nous avons dénoncées durant ces 6 dernières années passées avec vous dans l'opposition. Avec les collègues de notre groupe, nous plaidons donc pour davantage de transparence dans les pratiques et la prise de décision et dans l'exercice du pouvoir. Vous vous y êtes engagés, nous vous remercions et nous y veillerons. Nous vous encourageons à écouter les habitants, à écouter leurs demandes, leurs besoins, leurs avis, à avoir davantage de démocratie, de proximité, davantage de présence sur le terrain. Et aussi, nous vous souhaitons davantage de considération à l'égard de votre opposition. Vous en avez souffert, nous aussi. Ayez une mémoire. Nous nous engageons quant à nous à être une opposition constructive. Nous l'avons déjà dit par la voix de mes colistiers, nous voterons avec vous pour des décisions favorables aux Auxerroises et aux Auxerrois. Nous voterons avec vous pour les projets qui sont favorables à notre territoire et qui sont bénéfiques pour l'avenir de notre ville. Mais nous saurons nous opposer autant que nécessaire si vous perdez de vue les intérêts de vos habitants, les intérêts de votre ville. En effet, forts de la confiance et des votes des électeurs qui nous ont soutenus et que nous représentons, nous serons des interlocuteurs attentifs et critiques de l'action publique menée. Nous souhaitons également participer à la vie de la cité au travers des différentes commissions et instances dans lesquelles notre présence sera possible. Et enfin, je vous engage à travailler en concertation et en confiance avec les collectivités partenaires, notamment le département et la région, car créer des partenariats solides est toujours plus productif que les rodomontades, les déclarations tonitruantes ou la démonstration de force. En tout cas, c'est dans cet esprit travailler en partenariat et en synergie que nous engageons notre méthode. Et les Auxerroises et les Auxerrois peuvent compter sur nous, les élus de la liste « Pour Auxerre », pour défendre leurs intérêts, pour défendre l'intérêt général. Merci. »

Mathieu DEBAIN indique que dans le discours d'Isabelle POIFOL-FERREIRA, il est décrit ce qu'il attend d'une opposition. Une opposition doit être là, bien évidemment, pour contrôler. Elle a aussi la responsabilité des électeurs qui ont voté pour elle, mais il faut qu'ils arrivent à travailler ensemble pour Auxerre sur les projets qu'ils peuvent partager. Donc il la remercie de son discours.

Un discours est prononcé par Christian DUCHET.

« Je tenais d'abord à m'adresser aux Auxerroises et aux Auxerrois. Je tiens à les remercier pour les 2 780 voix qui se sont portées et ont soutenu notre liste. J'ai rejoint Crescent MARAULT pour son travail depuis 6 ans. Il a réussi à débloquent de nombreux dossiers à l'arrêt depuis plus de 30 ans, pour certains le

contournement sud d'Auxerre, les Silos du Batardeau, la Halle Sernam pour y construire un pôle d'échange multimodal indispensable à notre ville. Il a aussi restauré notre patrimoine délaissé, le Conservatoire de musique, je tiens à le dire, ma fille dansait sous la pluie, l'Abbaye Saint-Germain, la salle Vaulabelle et Auxerrexpo. Donc je tiens à remercier Monsieur Crescent MARAULT pour son action qui a été positive pour Auxerre. Pour autant, les Auxerrois ont choisi un autre chemin et je le respecte. Je félicite Monsieur Mathieu DEBAIN pour son élection, et je lui souhaite le meilleur pour les six ou sept années que nous allons vivre ensemble. Je tiens aussi à remercier Monsieur Mani CAMBEFORT pour sa campagne positive autour d'un débat démocratique apaisé. Je suis un centriste, humaniste et social, héritier de Simone Veil et de Robert Schuman, aujourd'hui incarné par le Mouvement Démocrate. J'ai toujours pensé que nous ne pouvions construire et avancer que dans le dialogue et l'écoute de l'autre. C'est en respectant sa diversité, dans les limites du cadre de la République, que notre ville peut être un espace de liberté et de bien vivre ensemble. Comme la nature a besoin de sa diversité pour se régénérer, Auxerre ne doit pas devenir la ville d'un clan, surtout avec l'éparpillement des voix du second tour. Mon ambition est de travailler pour faire qu'Auxerre soit une ville attractive et que chacun y trouve sa place. Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je vous souhaite le meilleur. »

Un discours est prononcé par Valentin ANDRY.

« Bonjour à toutes et tous, Mesdames et Messieurs, conseillères et conseillers municipaux de la ville d'Auxerre, Monsieur le Maire. Alors tout d'abord, comme mes collègues, je tenais à féliciter de manière républicaine l'équipe de « Demain, les Auxerrois », toute l'équipe, pour cette victoire lors des dernières élections municipales et vous, Monsieur le Maire, pour votre élection. Alors, je ne vais pas m'étendre sur la revendication du parti Renaissance. Ma collègue de gauche s'est assez étendue là-dessus. Je ne sais pas ce qui leur a pris, en tout cas par rapport à votre victoire, mais c'est sans doute de la récupération politique. En espérant de tout cœur que la nomination de votre cabinet et de vos chargés de mission, postes éminemment politiques, viendront très rapidement les contredire. J'ai lu avec attention votre programme, Monsieur le Maire. Alors, en tant qu'écologiste, je l'ai trouvé très insuffisant pour répondre aux enjeux cruciaux posés par le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et les problématiques de qualité de l'air et de l'eau dans notre territoire. La plantation symbolique d'un arbre à chaque naissance d'un petit Auxerrois ou d'une petite Auxerroise ne suffira pas, même si c'est une bonne idée. Nous attendons de la part de votre majorité des propositions autrement plus robustes et je porterai au sein de ce Conseil et avec mon groupe « Pour Auxerre », une voix exigeante afin de permettre l'adaptation nécessaire de notre ville face à ces problématiques qui nous touchent toutes et tous, particulièrement les plus faibles et les plus précaires, merci. »

Mathieu DEBAIN répond qu'il sera à leur écoute pour leurs propositions.

Un discours est prononcé par Nordine BOUCHROU.

« Monsieur le Maire, je ne vous ferai pas un discours de politique générale, je vais être beaucoup plus pragmatique. Je voudrais d'abord vous féliciter, vous et votre équipe. Nous avons la fâcheuse tendance à oublier aussi l'équipe. Les Auxerrois se sont déplacés. Ils ont choisi, je le respecte. Je souhaitais dans un second temps, saluer l'ancien maire Crescent MARAULT, pour sa confiance, son engagement, le travail qu'il a accompli pour la ville d'Auxerre. J'étais moi-même un élu de la majorité à fortes responsabilités. J'assumerai mon rôle dans l'opposition. J'ai des dossiers qui me tiennent à cœur, vous le savez. Je les défendrai avec conviction, détermination. Tous autant que nous sommes dans cette assemblée, les Auxerrois veulent des élus qui agissent. J'en serai. Je voudrais te faire passer ce message, cher Mathieu, je pense que tu le sais déjà, le pouvoir, par la force des choses, va passer. C'est ce que tu vas faire qui va rester. Et je souhaite sincèrement souhaiter courage aux élus de la majorité, de l'opposition, car l'exercice est parfois ingrat. Merci. »

Un discours est prononcé par Sébastien DOLOZILEK.

« Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Ministre, je ne vous vois plus des yeux, je ne sais pas s'il est encore là. Monsieur le Conseiller Départemental et maire d'Appoigny, cher Magloire, chers amis qui sont dans la salle et puis à tous mes collègues élus. Déjà, il y a un principe de réalité. Cher Mathieu, vous avez gagné l'élection. Donc je ne suis pas là pour faire un discours très politique, mais je vais vous parler un peu avec le cœur. Cette victoire ne souffre aucun conteste. Vous avez gagné l'élection municipale. Il vous revient donc dans les 6, voire 7 prochaines années peut-être, de décider pour l'ensemble des Auxerrois et je dis bien pour l'ensemble des Auxerrois. C'est une volonté qui semble être la vôtre, Monsieur le Maire. En tout cas, nous serons vigilants les uns et les autres. Je l'ai un peu entendu à la fois avoir un discours cohérent dans notre opposition, mais une opposition qui s'inscrit la co-construction et arriver à ce que Auxerre soit encore plus belle demain qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il ne faut pas faire table rase de tout ce qui a été fait. Je rejoins ce que m'a dit ce que vient de dire Nordine BOUCHROU. On a quand même sorti des projets importants dans le dernier mandat. J'attends avec impatience que notamment les poids lourds prennent la LISA et qu'on soit dépossédé de cette pollution visuelle, sonore, sécuritaire, tout ce qu'on veut. Demain, Auxerre sera encore plus belle et plus apaisée. Vous me trouverez toujours dans cette main tendue. Mais attention, ce n'est pas un blanc-seing, c'est une main tendue pour les Auxerrois parce que c'est un devoir qui nous est imposé. Nous sommes élus par les Auxerrois et pour les Auxerrois, et donc à ce sujet-là, je serai toujours attentif à ce que le bien-être des Auxerrois soit mis en avant. Merci.

N° CM-2026-002

OBJET : Élection du Maire délégué de Vaux

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Les conseils municipaux d'Auxerre et de Vaux ont décidé la fusion des deux communes par délibérations respectives des 22 septembre 1972 et 26 septembre 1972. La convention d'association a été signée le 26 septembre 1972.

Le Préfet de l'Yonne a prononcé, par arrêté du 28 septembre 1972, la fusion, avec création de commune associée, d'Auxerre et de Vaux.

Les conditions d'élection et d'exercice de la fonction de maire délégué sont prévues au code général des collectivités territoriales, articles L. 2113-11, L. 2113-13, L.2113-14, et L. 2113-15.

Le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune parmi ses membres.

Il est procédé à l'élection du maire délégué de Vaux dans les mêmes formes que celle du maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'élire le maire délégué de Vaux au scrutin secret.

Candidat déclaré :

- Sylvie SABOURET

1er tour de scrutin :

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u>	39
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	12
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u>	27
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u>	14
<u>A obtenu</u> : Sylvie SABOURET	27

Est élu : Sylvie SABOURET.

Un discours est prononcé par Sylvie SABOURET.

« Bonjour à tous et merci pour votre présence. Je reçois aujourd'hui cette écharpe avec beaucoup d'émotion, beaucoup d'humilité aussi. C'est un honneur de pouvoir m'engager au service de notre commune, de travailler au bien commun de tous, des Auxerroises, des Auxerrois, mais surtout des habitants de mon village auquel je suis si profondément attachée depuis 26 ans. Comme l'a si bien écrit et raconté Sylviane Dumesnil, ici présente et à qui j'adresse toute ma reconnaissance. Elle a écrit dans son livre de témoignages qu'il y avait des gens, des gens de Vaux qui étaient ici depuis toujours et moi je fais partie des gens de Vaux qui y ont fait leur deuxième vie. Je tiens à remercier Monsieur le Maire d'Auxerre, Mathieu DEBAIN, pour la confiance qu'il m'accorde, ainsi que mes amis et camarades élus et de « Demain, les Auxerrois » que je n'oublie pas et avec qui j'ai plaisir de partager cet engagement. Je remercie aussi, présent dans la salle, Philippe AUSSAVY, maire délégué durant 3 mandats. Merci Philippe pour le travail que tu as accompli pour notre village pendant si longtemps. Je sais que je peux compter sur ta présence, ton soutien. ton expérience me sera précieuse tout au long de mon mandat. Merci enfin à mes amis, ma famille, mes soutiens pour leur soutien sans faille et sans qui je ne pourrai pas occuper et remplir cette mission. Je mesure aujourd'hui la responsabilité qui m'est confiée. Je sais qu'il y a beaucoup d'attentes à Vaux. Il y a des points cruciaux à régler assez rapidement. Je n'en citerai que quelques-uns, les PAV, la remise du porte-à-porte, la présence absolument indispensable d'un agent communal permanent sur notre commune et le besoin de rétablir un conseil de village pour pouvoir recueillir et écouter la parole des gens de Vaux. Je m'engage à être à l'écoute, présente, sincère dans chacune de mes actions. Je suis heureuse d'ouvrir un nouveau chapitre avec les habitants. Je sais que je peux compter sur eux. Ils m'ont déjà beaucoup témoigné leur confiance. Et j'aimerais terminer en citant un auteur que vous connaissez tous, ancien édile de notre ville, Monsieur Guy FERREZ, qui a préfacé le livre de Sylviane et qui a dit ceci "Gens de Vaux, gens d'ici, gens de toujours, ils font entendre le vent qui porte leur parole. Comme un murmure grandissant, ils nous enveloppent, ils nous appellent à leurs côtés. La voix de Vaux n'est pas près de s'éteindre, elle appartient à la saison de l'éternité. " Merci Guy pour ces paroles et je veux terminer là-dessus. Et je précise, et juste pour précision, vous retrouverez ces paroles dans le merveilleux livre de Sylviane Dumesnil, qui s'appelle "Histoire de Vaux, témoignage des gens de Vaux". »

N° CM-2026-003

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Le code général des collectivités territoriales dispose :

- Article L.2122-1

"Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal".

- **Article L.2122-2**

"Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal".

L'effectif légal du conseil municipal d'Auxerre étant de 39, il ne peut y avoir plus de 11 adjoints au maire.

- **Article L.2143-1**

Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune.

Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement.

Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions. Dans ce cas, les articles L. 2122-2-1 et L. 2122-18-1 s'appliquent.

Dans chaque commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen prévu à l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se substitue au conseil de quartier.

- **Article L.2122-2-1**

Dans les communes de 80 000 habitants et plus, la limite fixée à l'article L. 2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer à 12 le nombre des adjoints de la ville d'Auxerre.

- voix pour : 27
- voix contre : 0

- abstentions : 12 Valentin ANDRY, Céline BÄHR, Jean-Guy BÈGUE, Pascal BLAISE, Nordine BOUCHROU, Mani CAMBEFORT, Sébastien DOLOZILEK, Christian DUCHET, Florence DUSSOL, Florence LOURY, Isabelle POIFOL-FERREIRA, Rémi PROU-MELINE

N° CM-2026-004

OBJET : Election des adjoints

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Après avoir fixé le nombre des adjoints de la Ville d'Auxerre et le nombre des adjoints chargés des quartiers, le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2122-7-2 dispose :

« Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'élire les adjoints au scrutin de liste.

Après appel à candidatures, une liste est proposée par Matthieu DRIOL.

1er tour de scrutin :

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u>	39
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	10
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u>	29
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u>	15
<u>A obtenu</u> : Liste proposée par Mathieu DEBAIN	29

Sont élus :

Premier adjoint : Matthieu DRIOL
Deuxième adjointe : Léa SIMERAY
Troisième adjoint : Suleyman DOGAN
Quatrième adjointe : Agnès DURVILLE
Cinquième adjoint : Nordine MAAROUFI
Sixième adjointe : Irène DAUTREY
Septième adjoint : Jacques HOJLO
Huitième adjointe : Maëva DURAK
Neuvième adjoint : Franck LEKHAL
Dixième adjointe : Charisse NGOUMBI NIALONGO

Onzième adjoint : Bruno BOSVY

Douzième adjoint : Monique CHABIN

Mathieu DEBAIN indique qu'il s'agit d'un moment particulier pour lui. Simone PARIS lui a confié l'écharpe de son mari Guy. Cette écharpe est un symbole de transmission. Guy a été un homme très important pour lui. Il a débuté la politique à ses côtés. Il a été un confident, un formateur. Il lui a beaucoup manqué dans cette campagne et il a une vraie pensée émue pour lui aujourd'hui. Il va remettre son écharpe symboliquement à son premier adjoint, Matthieu DRIOL.

Mathieu DEBAIN, Maire d'Auxerre, procède à la lecture de la Charte de l'élu local.

Il ajoute que par suite de cette lecture et pour répondre en partie à Madame BÄHR, il a demandé à ses élus de son groupe de signer une charte spécifique qu'il va lire.

« En complément de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus de la liste « Demain les Auxerrois » souhaitent s'engager formellement devant les Auxerrois. Cette charte fixe les principes, les valeurs et la méthode de travail qui guideront leur action tout au long du mandat.

1. Exemplarité et probité.

Les élus demain les Auxerrois s'engagent à faire preuve d'exemplarité, tant dans l'exercice de leur mandat que dans leur vie quotidienne. Ils respecteront strictement leurs obligations de probité et s'interdiront tout conflit d'intérêts ou tout abus.

2. Gouvernance collective et transparence.

L'organisation de l'équipe municipale reposera sur une démarche collective avec une répartition claire des missions et des responsabilités. L'opposition municipale sera respectée et écoutée. Les élus s'engagent à garantir la transparence et la lisibilité des décisions publiques. À l'échelle intercommunale, la Ville d'Auxerre veillera à laisser toute leur place aux communes et à promouvoir le pluralisme des idées et des compétences des conseillers communautaires, dans l'intérêt de l'ensemble des habitants.

3. Démocratie locale et participation citoyenne.

Les élus s'engagent à favoriser l'engagement citoyen et à redynamiser la démocratie de proximité, notamment à travers la mise en place des conseils de quartier.

4. Egalité, inclusion et laïcité.

L'équipe municipale mettra en œuvre des politiques ambitieuses en matière d'accessibilité, d'inclusion, de lutte contre les discriminations et d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle veillera également au respect strict des principes de laïcité au sein de la collectivité.

5. Indépendance du maire.

Le maire d'Auxerre, élu et issu de la liste « Demain les Auxerrois » s'engage à n'adhérer à aucun parti politique national durant la durée de son mandat afin de n'être jamais le maire d'un camp ou d'un clan. Le maire ne prendra pas part aux discussions politiques nationales et restera publiquement neutre.

6. Liberté et responsabilité des élus.

Les élus de la liste « Demain les Auxerrois » demeurent libres d'adhérer aux formations politiques de leur choix dans le cadre des élections nationales. Ils s'engagent néanmoins à respecter une solidarité pleine et entière avec les choix collectifs arrêtés pour les élections locales.

Mathieu DEBAIN précise avoir demandé à l'ensemble de ses 27 élus de signer cette charte ce matin. Cela répond peut-être en partie à certaines de leurs questions.

N° CM-2026-005

OBJET : Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Dans l'intérêt d'une gestion fluide des affaires de la commune, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales en chargeant le maire, pour la durée de son mandat et sans autres limites ou conditions que celles précisées ci-après :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Le conseil municipal souhaite déléguer au maire la fixation des tarifs de l'ensemble des droits prévus au profit de la commune à l'exception de ceux qui ont un caractère fiscal.

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Le conseil municipal souhaite déléguer au maire l'ensemble des droits de préemption urbain.

15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

Le conseil municipal souhaite déléguer au maire le pouvoir d'ester en justice, tant en demande qu'en défense, en toutes matières et devant toutes juridictions y compris la constitution de partie civile.

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

Le conseil municipal souhaite déléguer au maire le pouvoir de régler, dans le respect des contrats d'assurances prévus au 6°, toutes les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

17° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

Le conseil municipal fixe le montant maximum des lignes de trésorerie à réaliser à 5 000 000 €.

20° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

Le conseil délègue au Maire l'ensemble des droits de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.

21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

Le conseil municipal souhaite déléguer au maire l'ensemble des droits de priorité.

22° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

23° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

24° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

25° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Le conseil municipal souhaite déléguer l'intégralité des demandes de subventions à son profit dans tous les domaines et à tous les financeurs.

26° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Le conseil municipal souhaite déléguer le dépôt de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

27° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

28° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

29° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

Le conseil municipal souhaite déléguer l'admission en non-valeur des titres de recettes d'une valeur de 200 euros ou moins.

30° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les attributions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales dans les conditions énumérées ci-dessus,
- Que les décisions prises en application de cette délibération peuvent, par délégation du maire, être signées par un autre élu agissant dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales ou par un agent dans les conditions fixées à l'article L.2122-19 du même Code,
- De confirmer que le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises en application de cette délégation dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- De préciser que sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le maire aux adjoints et conseillers municipaux en application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par l'élu assurant le remplacement du maire en vertu de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

- voix pour :	27	
- voix contre :	9	Valentin ANDRY, Jean-Guy BÈGUE, Pascal BLAISE, Mani CAMBEFORT, Christian DUCHET, Florence DUSSOL, Florence LOURY, Isabelle POIFOL-FERREIRA, Rémi PROU-MELINE
- abstentions :	3	Céline BÄHR, Nordine BOUCHROU, Sébastien DOLOZILEK

Mani CAMBEFORT souhaite revenir sur la lecture de la charte de l'élu local avant pour demander si cela est possible d'inclure la charte spécifique que vous avez signée dans le procès-verbal du Conseil municipal, de manière qu'il y ait une trace écrite puisque les écrits restent, c'est mieux pour tout le monde. S'agissant de cette délibération, c'est une délibération qui est classique et comme il est dit, elle est reproduite à l'identique. Il rappelle que, durant 6 ans dans l'opposition, cela a été difficile parce que cette délibération attribue énormément de pouvoir au maire et que les élus sont informés après coup et de manière plus que succincte. Il la reproduit à l'identique, c'est son droit, c'est son choix. Ils s'y opposeront.

Pascal BLAISE ajoute qu'ils voteront contre ces délégations, non pas par principe, mais parce que la liste qui leur est proposée va beaucoup trop loin et pose un véritable problème démocratique. Le Code Général des Collectivités Territoriales est très clair. Le Conseil municipal peut déléguer certaines compétences au maire. Ce n'est en aucun cas une obligation, c'est un choix politique. Et le choix qui est fait aujourd'hui est celui d'un transfert très large de compétences. Concrètement, avec ces délégations, le maire pourra par exemple décider seul de contracter n'importe quel emprunt de n'importe quel montant, engager des marchés publics, exercer le droit de préemption sur des biens, encore modifier les équilibres budgétaires en cours d'année ou encore fixer sans aucune limite les montants des stationnements et autres. Ce sont des décisions

majeures pour la vie de la commune. Ce sont des décisions qui engagent les finances, l'aménagement et l'avenir d'Auxerre. Et pourtant, avec ses délégations, le Conseil municipal ne serait plus amené à en débattre ni à en décider, mais simplement à en être informé après coup. Certes, la loi prévoit que le maire doit rendre compte de ses décisions, mais rendre compte, ce n'est pas décider. Ils considèrent que cela constitue une véritable perte de pouvoir pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement. Il est lieu du débat, de la transparence et de la représentation des Auxerrois. La démocratie locale ne doit pas être réduite à une simple formalité administrative. Donner autant de délégations, c'est concentrer le pouvoir entre les mains d'un seul, au détriment de l'ensemble des élus et donc des habitants qu'ils représentent. Ils entendent l'argument de l'efficacité, mais l'efficacité ne doit jamais se faire au détriment du débat démocratique. D'autres communes font le choix de délégations plus encadrées, plus limitées, permettant au conseil municipal de continuer à jouer pleinement son rôle. Ce n'est pas le choix qui est fait ici aujourd'hui. C'est pourquoi, attaché à la transparence, à l'équilibre des pouvoirs et au respect du rôle de chaque élu envers l'ensemble des citoyens, ils voteront contre ces délégations.

Mathieu DEBAIN entend Monsieur BLAISE et indique avoir demandé au service technique de retirer les emprunts de la délibération. En revanche, il faut que la machine continue à avancer et il est obligé quand même de passer cette délibération au vote.

Isabelle POIFOL-FERREIRA souhaite formuler des remarques quant à la charte d'engagement auquel il souscrit, lui et ses conseillers. Elle trouve que c'est une charte qui est intéressante et qui a de belles valeurs. Elle attire cependant son attention sur un élément. Il a dit qu'il serait le maire des Auxerrois et des Auxerroises, qu'il ne s'engageait sur aucun parti politique et qu'il ne ferait pas de commentaires sur les scrutins qui sont à venir. Cependant, elle a besoin de l'alerter sur le fait que lorsqu'il choisira ses conseillers et son entourage, lorsqu'il choisira ses directions, elle lui indique de ne pas oublier de s'entourer de personnes issues de diverses tendances parce que s'il ne choisissait que sur un seul parti ou un seul élément de l'échiquier politique, même s'il n'adhère pas à un parti, ils sauront qu'il est sous influence.

Mathieu DEBAIN lui demande de lui laisser le temps de s'entourer des personnes qui travailleront avec lui. Il pense qu'il ne peut pas interdire aux gens de travailler par rapport à une appartenance politique. Mais il fera tout son possible pour que ça soit à sa convenance.

Questions Diverses

Mani CAMBEFORT aimerait que soit communiqué aussi vite que possible les calendriers des différentes instances puisque l'engagement d'élus est bénévole pour les élus de l'opposition et donc ils doivent aussi s'accorder avec leur vie professionnelle.

Mathieu DEBAIN rappelle qu'il n'y aura plus un conseil municipal et un conseil communautaire organisés sur la même journée. N'ayant pas d'autres questions diverses, il proclame la fin de la séance et il souhaite instaurer une nouvelle tradition. Il sait que parfois c'est compliqué, il va y avoir des conseils où ils ne seront pas d'accord et qu'il souhaite, c'est qu'ils se retrouvent quand même à la fin de chaque conseil autour d'un verre de l'amitié, quelque chose de simple où le public présent au sein du Conseil municipal serait également convié ainsi que la presse. Il souhaite mettre cela en place dès aujourd'hui et il les invite donc à la salle des gardes. Il souhaiterait également qu'une photo soit faite de l'ensemble de l'équipe dans la cour, opposition et majorité rassemblée. Il les remercie.

La séance a été levée à 12h24.